

COMUNE DE MOLTIG LES BAINS  
Compte rendu de la séance du 25/07/2016

Date de convocation : 20/07/2016  
Date du conseil : 25/07/2016  
Heure de la séance : 20h30

Présents : Jean Marc PACULL, Eric SOLA, Alexandre MARLEIX, Marie Françoise RAYNAUD, Daniel MAROUBY, Florence MARECAT  
Procurations

Didier LAGUERRE donne procuration à Eric SOLA  
Gilbert QUES donne procuration à Jean Marc PACULL

Absente:

Cathie TARENNE

Secrétaire de la séance:  
Florence MARECAT

Ordre du jour :

Approbation procès-verbal conseil municipal précédent  
Communication conseiller départemental  
Convention école de Catillar  
Finances : admission en non-valeur  
Urbanisme : PLU  
Questions diverses

Début de la séance à 20h40

\* DEMISSION

En premier lieu, Mr Le Maire informe les conseillers de la démission de Jeannine AVICE de son poste de conseillère municipale au sein de la commune de Moltig les Bains.

\* JOURNEES DE DEUIL

Un hommage est rendu aux victimes des attentats du 14 juillet 2016 à Nice  
Une minute de silence est observée

\* APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Vote du précédent Conseil Municipal à l'unanimité

\* COMMUNICATION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseiller départemental du canton 13, Mr Castex, informe les communes que le contrat de plan état/région pour la RN 116 ne prévoit pas d'autres aménagements que ceux annoncés avant 2015, à savoir, le contournement de Joncet et la sécurisation du lieu-dit Gibraltar (rond-point à Prades).  
Par ce courrier il attire l'attention sur le fait que rien n'est prévu pour l'aménagement d'autres endroits accidentogènes comme le secteur de Vingà.  
Le courrier stipule aussi que rien n'est fait suite aux expropriations permettant, à terme, de doubler les voix entre Ille sur Têt et Prades.  
Le conseiller départemental propose donc au conseil municipal de prendre une délibération de principe pour que les pouvoirs publics réagissent le plus rapidement possible pour la mise en sécurité des points les plus accidentogènes (entre Ille & Bourg/Madame) et engage de nouveaux travaux sur cette Route Nationale.

Votée à l'unanimité

#### \* CONVENTION ECOLE DE CATLLAR- COMMUNE DE MOLLIG

Quatre élèves dont les parents résident à Mollig ont scolarisé leurs enfants sur l'école de Catllar pour l'année scolaire 2015-16.

La commune réclame donc une participation aux frais de scolarité pour ces enfants à la hauteur de 900€ par élèves.

Votée à l'unanimité

De plus, une convention est proposée par la commune de Catllar.

Le conseil municipal souligne qu'il est partie prenante pour l'école des 3 villages (Mosses-Campome-Mollig), école qui dépend de la carte scolaire de la commune. Il souligne son engagement en privilégiant sa fréquentation et en rappelant que cette école offre les

services de garderies, de ramassages scolaires gratuits et de restauration.

Les dérogations pour d'autres écoles ne dépendants pas de la carte scolaire, notamment Catllar, ne sont qu'à titre exceptionnel et uniquement en réponse aux obligations fixées par la convention.

Le conseil municipal ne souhaite pas signer cette convention avec Catllar pour les années à venir sans pour autant pénaliser les enfants déjà scolarisés sur cette commune en juin 2016 et adressera à la commune de Catllar une motion reprenant le texte ci-dessus.

#### \* FINANCES

Admission en non valeur d'une créance de 4384.93€ pour l'exercice 2012 à la demande du trésor public. Il est impossible de récupérer cette somme auprès de son créancier. Une seconde partie sera à faire sur le prochain exercice budgétaire.

Votée à l'unanimité.

#### \* PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Il aura effet sur les 47 communes de la CCCC.

Une obligation de présentation des travaux de réflexions et des décisions devra être faite lors des conseils municipaux. Ceux-ci pourront émettre des avis mais ne prendront aucune délibération.

Le marché comprend quatre pôles de compétences : aménagement du territoire, environnement et paysage, pôle juridique et pôle SIG.

Le montant du marché passé par la Communauté de communes s'élève à 844000€ht. La mission d'étude a déjà démarré. Ce PLUI vaudra SCOT, ce qui est source d'économie.

Notre POS (Plan d'Occupation des Sols) arrivant à échéance, nous bénéficions, par l'adhésion à ce PLUI, d'une révision du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme). La simple

révision du POS en PLU aurait coûté environ 50000€ht pour la commune.

Présentation des conférences intercommunales des maires et des ateliers PLUI ayant eu lieu à ce jour.

Aucune remarque particulière n'est faite à la présentation de l'avancée des travaux.

#### \* QUESTIONS DIVERSES

- Lettre du Conseil Départemental pour la création du crématorium public.

Pour la création de ce crématorium des parts avaient été proposées aux communes. La SEM (Société Economique Mixte Crématisse Catalane) ouvre à nouveau la possibilité d'acheter des parts au prix unitaire de 400€. La commune est déjà présente dans cette SEM et ne souhaite pas acquérir d'autre part.

Votée à l'unanimité

- Une proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle C129, bien préempté par la commune, a été déposée auprès de Mr Le Maire. L'acte d'achat de cette parcelle n'est pas encore signé à cause du délai de carence.

La proposition faite est motivée par plusieurs éléments : rénovation du mur de soutien, rénovation du système d'irrigation, recul des nuisances sonores, meilleurs gestion des détritus ...

Le CM étudie ces arguments et fait une demande complémentaire notamment un métrage de la partie intéressée dans cette parcelle avant de se prononcer.

- Lettre de Tout Autour, concernant son dossier de déclassement d'ERP. M le Maire indique qu'il est toujours en attente des documents demandés en 2015, il leur adressera un courrier pour le leur repréciser.

- Cimetière  
En 2008 il a été créé un ossuaire et un caveau dépositaire communal. Une famille utilise ce dernier depuis 2008 alors que son utilisation doit être temporaire. Mme Raynaud signale cet usage et insiste sur la réelle nécessité de rappeler à la famille qu'elle doit enlever les ossements, la commune lui proposera l'achat d'un columbarium.

- Chapelle des Bains  
Mr Marieix précise à Mr le Maire qu'il est nécessaire que ce dernier entre en contact avec Mr MALIRACH Jean Baptiste pour lui signaler la fin des travaux de la chapelle des bains. Une inauguration de cette chapelle sera à organiser.

-\*-\*-

